

Date : 20080527

Dossier : A-573-07

Référence : 2008 CAF 193

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE NADON
LE JUGE SEXTON**

ENTRE :

JONAS HAILE

demandeur

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

Audience tenue à Toronto (Ontario), le 27 mai 2008.

Jugement rendu à l'audience à Toronto (Ontario), le 27 mai 2008.

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LE JUGE LINDEN

Date : 20080527

Dossier : A-573-07

Référence : 2008 CAF 193

**CORAM : LE JUGE LINDEN
LE JUGE NADON
LE JUGE SEXTON**

ENTRE :

JONAS HAILE

demandeur

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

défendeur

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR
(Prononcés à l'audience à Toronto (Ontario), le 27 mai 2008)

LE JUGE LINDEN

[1] On ne nous a pas convaincus que le juge-arbitre a commis une erreur de fait ou de droit qui pourrait justifier l'intervention de la Cour.

[2] La demande sera rejetée.

« A.M. Linden »

j.c.a.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-573-07

DEMANDE DE CONTRÔLE JUDICIAIRE PRÉSENTÉE EN VERTU DE L'ARTICLE 118 DE LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI À L'ÉGARD D'UNE DÉCISION RENDUE PAR LE JUGE-ARBITRE R.J. MARINE, EN DATE DU 29 AOÛT 2007, DOSSIER CUB 68694.

INTITULÉ : JONAS HAILE
c.
LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

LIEU DE L'AUDIENCE : TORONTO (ONTARIO)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 27 MAI 2008

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR : LES JUGES LINDEN, NADON ET SEXTON

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LE JUGE LINDEN

DATE DES MOTIFS : LE 27 MAI 2008

COMPARUTIONS :

Jonas Haile POUR SON PROPRE COMPTE

Sharon McGovern POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Jonas Haile POUR SON PROPRE COMPTE
Toronto (Ontario)

John H. Sims, c.r. POUR L'INTIMÉ
Sous-procureur général du Canada
Toronto (Ontario)